

Pour faire face au suicide, troisième cause de mortalité chez les agriculteurs, la MSA met en place pour ses adhérents, à partir du 13 octobre, un service téléphonique, Agri'écoute.



Ce service, accessible 24h/24 et 7j/7, permet de dialoguer anonymement avec des bénévoles formés aux situations de souffrance ou de détresse.

Le service est joignable au 09.69.39.29.19, au prix d'un appel local (gratuit depuis une « box »).

La MSA fait appel aux associations partenaires SOS Amitiés et SOS Suicide Phénix, ainsi qu'à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour assurer la gestion de la plateforme technique. 57 postes téléphoniques sont reliés au numéro d'appel.

- Agri'écoute complète les dispositifs de prévention du suicide et du mal-être déjà mis en place au sein des MSA :
- la constitution de « cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide », réunissant des élus MSA, médecins du travail, travailleurs sociaux, conseillers en prévention...
- l'organisation de réunions d'information sur l'ensemble de territoire,
- la mise en place d'initiatives terrain par des élus, etc...



www.msa.fr



### Les partenaires

#### SOS amitié

SOS Amitié est une fédération de 45 associations régionales. Reconnue d'utilité publique depuis 1967 pour son action dans la prévention du suicide, elle offre une écoute anonyme au téléphone 24h sur 24, 7 jours sur 7 et par Internet. SOS Amitié est animé par 1 800 bénévoles répartis sur toute la France et reçoit 700 000 appels par an.

#### SOS Suicide Phénix

SOS Suicide Phénix France est une fédération fondée en 1978 et regroupant 9 associations « loi 1901 » à but non lucratif. Ces dernières ont pour objet la prévention du suicide. Accueillir, écouter, réunir, ouvrir le dialogue, favoriser la prise de parole et lutter contre l'isolement font partie de leurs objectifs. Elles organisent pour cela des permanences d'accueil et d'écoute téléphonique.

#### Inpes

Créé en 2002, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) est un établissement public administratif. Il est chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre des politiques de santé publique fixées par le gouvernement